

PROJET D'AVIS



LA PLACE DU SPORT DANS L'ECONOMIE REGIONALE
Un domaine économique d'avenir à renforcer

Vice-président René SCHMIDT
Rapporteur Jean-Pierre COISNE

Mardi 10 Janvier 2017

Éclairer l'avenir



Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 10 Janvier 2017 à Roubaix (vélodrome Jean STABLINSKI), sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- les articles L. 4251-1 à 4251-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu le projet d'avis élaboré par le Groupe de travail 4.2 «La place du sport dans l'économie régionale – un domaine économique d'avenir à renforcer» (Vice-président : René SCHMIDT),

Après avoir entendu Jean-Pierre COISNE, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Votants :

Pour :

Contre :

Abstentions :

LA PLACE DU SPORT DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Un domaine économique d'avenir à renforcer

Le sport est d'abord affaire de passion. Passion du pratiquant, amateur ou professionnel, passion de l'éducateur (bénévole ou salarié), passion du supporter, passion de tout un peuple lors des événements sportifs internationaux.

Au-delà des sentiments si forts qu'il procure pour tous les passionnés, le sport est également un domaine économique à part entière dont le poids et le développement ne cessent de croître chaque année. En 2010, un précédent avis du CESER Nord Pas de Calais¹, et en 2015 du CESER Picardie² avaient démontré la capacité du sport à valoriser notre région, à diffuser une image positive du territoire. Mais le dynamisme sportif d'une région ne se mesure pas seulement à ses résultats en compétition et à son nombre de licenciés, mais aussi à son poids économique.

Toutes activités confondues, le sport représente en France 300 000 emplois dans des domaines divers et variés : moniteurs de sport, animateurs sportifs, entraîneurs, éducateurs, gestionnaires de structures sportives, coaches, conseillers territoriaux, ... En 2013, 16 millions de licences ont été délivrées en France toutes fédérations confondues. Cette pratique ainsi que les événements et manifestations qui s'y rattachent génèrent une activité économique aussi bien licenciée qu'extérieure au champ fédéral, génère une activité économique et des emplois liés à la fabrication d'articles de sport, à leur vente ou à l'encadrement sportif, mais aussi administratif au sein des clubs.

En région Hauts de France, près de 14 000 salariés travaillent dans l'un des 6 400 établissements du secteur du sport, soit 7,2 % des effectifs tous secteurs confondus. Ce taux place la région au 9^{ème} rang des treize nouvelles issue de la loi du 7 août 2015. Compte tenu de son potentiel la région devrait pouvoir se situer en bien meilleure position, d'où la **nécessité d'un renforcement**.

Le CESER a souhaité mettre en valeur cette dimension économique du sport au sein des Hauts-de-France. La région des Hauts de France peut-elle faire du sport un nouveau levier de développement économique ? En quoi les anciens sportifs peuvent-ils créer de l'attractivité à l'emploi auprès des jeunes via le sport ?

Pour ce faire, notre assemblée souhaite plus particulièrement porter l'accent sur **3 enjeux** d'un développement économique par le sport :

- La **création** et l'**animation d'une filière économique** et d'un pôle d'excellence du sport en région ;
- La **formation** aux métiers du sport et **reconversion** comme enjeu pour la région ;
- Le développement du sport dans les associations, les territoires comme vecteur d'un développement économique solidaire et intégrateur

1 La valorisation de la région par les politiques publiques du sport, avis du CESER Nord Pas de Calais, 19 octobre 2010

2 Le développement et l'organisation du sport en Picardie, rapport du CESER Picardie du 22 septembre 2015

1 – CREATION D'UNE FILIERE ECONOMIQUE DU SPORT ET D'UN POLE D'EXCELLENCE EN REGION

En région Hauts-de-France, la pratique du sport (clubs de sport, gestions d'installations, enseignement de disciplines sportives), génère près des 2/3 des 14 000 emplois répertoriés dans la région dans ce secteur d'activité. Il est marqué par une grande diversité de structures et d'employeurs, majoritairement sous statut associatif. Pour renforcer le positionnement des Hauts de France, le monde sportif possède cependant deux points forts à même de constituer des leviers de développement économique majeurs dans les années à venir.

- Le premier point fort est l'existence d'une filière sportive qu'il conviendrait de structurer. Cette filière s'étend de la recherche et développement de pointe jusqu'à la vente au détail des articles de sport en passant par les clubs de haut niveau dont l'exigence de perfection nourrit le perpétuel effort de développement des acteurs.

Les équipements du sportif sont un exemple du potentiel d'excellence des Hauts de France, notre région possède des fleurons d'envergure internationale, fleurons que le CESER propose de soutenir en créant des liens entre eux, mais également en créant des liens avec le monde universitaire et le mouvement sportif. Ainsi de l'ENSAIT de Roubaix intégrant le laboratoire GEMTEX (Génie et Matériaux Textiles) classée dans le top 5 en Europe (Noeton Tex Rank 2012), à laquelle s'ajoute le Pôle de compétitivité UP-TEX, le Centre Européen des Textiles Innovants (CETI) doivent poursuivre leur collaboration avec le secteur recherche d'entreprises fabricant-distributeur d'articles de sports tels DECATHLON, OXYLANE, COUSIN TRESTEC... Cet exemple de collaboration pourrait inspirer d'autres entreprises du monde sportif.

Comment faire pour que les équipements soient produits dans la région. Le CESER estime primordial de créer et d'animer une filière des acteurs économiques de ce domaine. Pour ce faire, il pourrait être envisagé de **créer un cluster économie du sport**, véritable pôle d'excellence, regroupant les établissements de recherche, le mouvement sportif et les grandes entreprises régionales autour de projets d'avenir et plus particulièrement des textiles sportifs innovants. Dans ce domaine, le CESER propose :

- ❖ **Le soutien régional aux formations des métiers liés au textile pour le niveau Bac professionnel et Bac +2 dont les savoir-faire ont disparu suite au démantèlement de la Branche.**
- ❖ **L'organisation d'un salon annuel sur les besoins du sportif et les réponses que peuvent lui apporter les équipementiers de notre région. A titre d'illustration, le magasin-usine de B'twin illustre tous les intérêts d'une rencontre permanente entre pratiquants et fabricants. En matière d'équipements du cycliste, notre région est ainsi en pointe.**
 - Le second point fort à même de constituer un levier de développement économique est celui de la **filière équitation**. De Compiègne à la Baie de Somme en passant par Chantilly, l'équitation représente près de 1 800 entreprises, **4 500 emplois**. Avec le bénévolat, 8 500 personnes sont impliquées dans la filière, soit un total de 3 355 équivalents temps plein. Outre la renommée mondiale et la très grande qualité sportive qui marquent l'équitation dans notre Région, le CESER estime intéressant de regrouper l'ensemble de la profession dans un Pôle d'excellence, basé à Chantilly, et composé des 80 entreprises du secteur, de l'école de formation aux métiers des courses hippiques et de représentants des clubs amateurs. A l'image du cheval, d'autres Pôles d'excellences sportives pourraient voir le jour (cyclisme, ...).
- ❖ **Dans ce domaine, le CESER propose que le pôle d'excellence puisse se concrétiser au travers notamment de la création d'un CFA Métiers du Cheval pour la formation des jeunes passionnés.**

Le sport constitue un outil majeur d'intégration, d'éducation et de mixité sociale pour de plus en plus de jeunes, de toute condition sociale, qui se destinent à ce secteur. Il en est de même pour la plupart des athlètes de haut niveau, ou anciens professionnels en reconversion. Certes, tous ne trouveront pas un emploi dans le milieu sportif, mais les capacités acquises durant leur formation, leur carrière, ouvrent des voies dans d'autres domaines d'activités. A ce titre, il constitue un vecteur de lutte contre l'exclusion sociale.

Le CESER souhaite tout d'abord rappeler toute l'importance de la formation des jeunes stagiaires des 14 centres de formation des clubs professionnels qui structurent notre territoire. Ces centres constituent des structures d'accueil et d'entraînement de jeunes sportifs (âgés de 14 ans au moins) susceptibles de signer, à l'issue de leur cursus de formation, un contrat de travail au sein d'une équipe professionnelle.

Le risque de favoriser la formation sportive au détriment des études peut exister même si les procédures d'agrément ont été de ce point de vue bien améliorées ainsi que les contrôles afférents. Aujourd'hui, de très nombreux jeunes issus de milieux pas toujours favorisés ayant acquis un bon niveau sportif, mais insuffisant pour franchir le pas du professionnalisme, vont pouvoir rebondir dans des clubs amateurs qui pourront leur proposer un emploi correspondant à leur niveau de formation. Les plus entreprenants pourront même songer à créer leurs propres entreprises, startups, micro-entreprises. Pour soutenir la formation des jeunes sportifs, le CESER préconise de :

- ❖ **Favoriser les visites de CFA (*Centres de Formation d'Apprentis*) afin de mieux faire connaître les différentes filières professionnelles aux jeunes sportifs**
- ❖ **Accroître le nombre d'inspections au sein des Centres de Formation professionnels, assurant la scolarité en interne, afin de contrôler la régularité de l'enseignement**
- ❖ **Développer l'accompagnement et le soutien scolaire**
- ❖ **Faire en sorte que les clubs qui perdent l'agrément formation, mais qui maintiennent leurs centres puissent être inspectés afin de garantir une formation de qualité aux stagiaires**

Le groupe de travail s'est également penché sur la réinsertion des anciens sportifs de haut niveau, des joueurs professionnels. En la matière, le CESER a mis en évidence, deux situations différentes : d'une part les athlètes passant par des entreprises d'aide à la reconversion, d'autre part le cas d'anciens athlètes de haut niveau, ayant pris seul en main leur parcours de reconversion professionnelle à l'issue de leur carrière. Il faut noter que selon les disciplines, les Fédérations, les outils et moyens mis à la disposition des athlètes sont différents.

Les auditions réalisées par le CESER ont mis en évidence de belles réussites en la matière (voire dans le rapport d'information l'action de l'association Europ Sports Reconversion ou le parcours de Philippe Ermenault).

- ❖ **Ces auditions ont démontré la nécessité de développer des dispositifs publics de soutien à la reconversion des sportifs à l'image du dispositif régional de Formation/reconversion mis en place par l'ex-Région Picardie en faveur des athlètes de hauts niveaux.**

3 – ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS DANS LE SPORT ASSOCIATIF

Le sport représente au travers des nombreuses associations sportives qui structurent notre territoire, un facteur d'animation de l'économie locale. Ce faisant, il peut être porteur d'emplois, en plus de constituer un facteur de cohésion sociale et d'amélioration des indicateurs de santé des habitants des Hauts-de-France. Les associations sportives jouent également un rôle primordial dans les écoles.

La pérennité et le développement des clubs amateurs et des associations multisports, et donc les emplois qui en dépendent, reposent largement sur quatre facteurs : les cotisations de leurs membres, les recettes éventuelles de partenariats (sponsoring et mécénat), des subventions publiques et du bénévolat qui assure leur animation au quotidien.

Dans un contexte général de raréfaction et de recherche permanente d'efficience de la ressource publique, les financements privés deviennent des éléments de développement important, voire parfois les seules possibilités de subsistance d'associations locales. Si l'on peut regretter cette tendance, voire la dénoncer, le CESER souhaite ici plus particulièrement mettre en avant une initiative qu'il estime à même de soutenir l'emploi dans le mouvement associatif sportif : les groupements d'employeurs.

Aux associations sportives de se regrouper pour employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter. Il s'agit d'une des formes d'exercice de la pluriactivité : les salariés du groupement d'employeurs effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des associations adhérentes du groupement.

Ces groupements d'employeurs contribuent à l'aménagement du territoire, dans le but de favoriser le développement de l'emploi en région. Cette réponse mérite d'être utilisée et valorisée de manière beaucoup plus volontaire.

Les groupements d'employeurs sont un moyen de professionnaliser les accompagnants dans la région.

Pour ce faire, le CESER préconise notamment que :

- ❖ **La Région pourrait soutenir, dans le cadre du volet économie sociale et solidaire du SRDEII, la création et l'animation de groupements d'employeurs dédiés spécifiquement aux associations sportives.**
- ❖ **De même, parce qu'ils constituent le socle des associations, le CESER préconise un programme régional de formation des bénévoles et des permanents géré par le **Mouvement sportif**.**

